

## Séance du 25.04.2024

### Comptes 2023

Le CC accepte les comptes 2023 à l'unanimité. Il valide formellement l'attribution d'un montant de 1 million de francs à la réserve de politique budgétaire.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Compte de résultats</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	22'581'908.42	22'923'360.00	23'711'323.48
Revenus financiers	+ CHF	24'959'390.85	24'606'943.00	25'874'366.05
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>2'377'482.43</b>	<b>1'683'583.00</b>	<b>2'163'042.57</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'377'482.43	1'683'583.00	2'163'042.57
Amortissements planifiés	- CHF	1'852'021.85	2'312'000.00	1'411'833.60
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	107'401.89	5'700.00	69'651.42
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	297'466.36	791'100.00	511'495.91
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	1'000'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>715'525.05</b>	<b>156'983.00</b>	<b>193'053.46</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	5'167'219.90	4'631'500.00	-356'789.45
Recettes	- CHF	784'536.90	196'000.00	737'195.10
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>4'382'683.00</b>	<b>4'435'500.00</b>	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	<b>1'093'984.55</b>
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'377'482.43	1'683'583.00	2'163'042.57
Investissements nets	- CHF	4'382'683.00	4'435'500.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	1'093'984.55
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>2'005'200.57</b>	<b>2'751'917.00</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	<b>3'257'027.12</b>

### Commission d'édilité

M. Nicolas Gaudin, membre de la commission d'édilité, a été engagé à la commune comme chargé de sécurité. Il doit donc être remplacé au sein de cette commission.

Le Centre, par courrier du 18.04.2024, propose M. Alexandre Philippoz pour faire partie de cette commission. Le CC ratifie cette nomination.

### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Hortense Savioz pour La Riante (modification des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement).

### **Règlement de police**

En séance du 31.01.2024, le CC validait le nouveau règlement de police. Celui-ci a été transmis à l'Etat du Valais pour préavis. Les remarques et corrections préconisées ont été intégrées.

Le CC valide le nouveau règlement de police tel que présentés. Il sera transmis au CG pour validation.

### **Projet patrimoine fruitier, variétés anciennes**

Le Valais a montré son ambition en matière de durabilité avec son Agenda 2030 cantonal adopté en 2018 et son projet de Loi Climat accepté par le Grand Conseil le 14 décembre 2023.

Dans ce contexte, la Conférence des présidents du district de Sion a lancé un Plan Climat à l'échelle régionale.

Les communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat, Savièse, Sion, St-Léonard et Veysonnaz ont décidé d'agir à l'échelle intercommunale, afin de mieux préparer leur territoire face aux effets du changement climatique et renforcer l'attractivité et la qualité de vie de leurs communes. Les communes se sont adressées à la Fondation de Développement Durable en Montagne (FDDM) pour pouvoir profiter d'un soutien et de l'aide dans le choix des différents projets et de les accompagner dans la mise en œuvre.

Le Plan climat de Sion région s'articule autour de 7 thématiques :

1. Aménagement du territoire
2. Biodiversité et ressources naturelles
3. Economie durable
4. Energie
5. Eau
6. Sécurité publique
7. Gestion du changement

Pour chacune de ces thématiques des comités technique (CoTech) ont été mis en place et se réunissent régulièrement. Lors de la première séance du comité technique plusieurs propositions de projet ont été décidées pour une réalisation en 2024. Notre commune a retenu les projets suivants :

- Plantation d'un verger d'arbres haute-tige (culture traditionnelle de fruitiers qui permet d'associer l'arbre fruitier de haute-tige et la prairie).
- Mise en place de nichoirs à hirondelles et martinets.

Ces projets ont été choisis, car certaines espèces sont liées à ces arbres haute-tige (huppe fasciée, rougequeue à front blanc, torcol fourmilier, etc.). La pose de nichoirs permet de palier à la disparition des milieux naturels et d'habitants.

Les vergers haute-tige sont d'autre part des hot spots de biodiversité. Ils fournissent le gîte et le couvert à la petite faune sauvage. Les vergers haute-tige jouent un rôle paysager et écologique considérables qui a une influence sur la qualité de vie des citoyens.

Pour la fourniture des arbres la FDDM s'est mise en relation avec l'Association Rétropomme. Cette association se consacre à la sauvegarde de variétés fruitières anciennes et locales de Suisse Romande. Les coûts pour l'achat des arbres haute-tige sont pris en charge par le Plan Climat et le Canton.

Le CC accepte de mettre à disposition la parcelle N° 15340 au Bré de Blignou pour planter un verger d'arbres haute-tige.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 3 autorisations de construire
- 5 annonces de panneaux solaires
- 1 préavis requis par le service cantonal des constructions
- 1 demande de renseignement

### **Personnel communal**

Le CC décide d'engager M. Damien Gardet pour l'entretien des chemins pédestres d'été. Il s'agit d'un contrat de durée déterminée du 2 mai au 31 octobre 2024.

### **Subvention achat vélo électrique**

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 559.80.

Le montant versé pour 2024 se monte à Fr. 3'645.00.

### **Subventions énergie**

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 39'788.00 (17 dossiers).

## **Séance du 08.05.2024**

### **Mérites sportifs : nouveau règlement**

Le règlement actuellement en vigueur date de 1993. Le CC prend connaissance et valide le nouveau règlement communal concernant l'attribution des mérites sportifs.

Il sera transmis au CG pour validation, puis transmis à l'Etat du Valais pour homologation.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 6 autorisations de construire
- 1 annonce de panneaux solaires

### **Rue des Bochonès, Anzère**

Le CC prend connaissance du courrier du 11 mars 2024 sur Service cantonal de la mobilité concernant la RC n° 58 Rue des Bochonès à Anzère pour son déclassement.

Les travaux de remise en état préalable du tronçon de route à déclasser portent sur le remplacement de la fondation de chaussée et du revêtement d'une surface totale de 1'260 m<sup>2</sup> ; l'Etat du Valais verse à la commune d'Ayent, pour solde de tout compte, un montant forfaitaire total de Fr. 189'000.00 (TVA et frais inclus) pour le financement des coûts des travaux précités ; la propriété relative à l'emprise du tronçon de route à déclasser rattachée à la parcelle n° 35 est transférée gratuitement à la commune d'Ayent.

A la suite de l'entrée en force de la décision du Conseil d'Etat, la commune d'Ayent exercera la souveraineté sur le tronçon de route déclassé.

Le CC accepte le déclassement de cette route. Un montant de Fr. 189'000.00 sera versé par l'Etat du Valais à la commune.

#### **Subvention achat vélo électrique**

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 23.04.2024 au 29.04.2024. Le montant de subvention se monte à Fr. 800.00.

Le montant versé pour 2024 se monte à Fr. 4'445.00.

#### **Subventions énergie**

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 14'730.00 (4 dossiers).

#### **Le CC à la rencontre des villages**

Le CC rencontrera les habitants du village de Luc le 17.06.2024. Le tournus des villages se terminera en septembre avec la visite du village d'Anzère.